



LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°143 du 13 Juillet 2010

1 - NOUVELLES DES ASSOCIATIONS REGIONALES

La dernière Assemblée Générale de l'**Association P.A.C.A. Corse**, qui s'est tenue à Ajaccio les 3 et Juin dernier sous la présidence de Michel GREGOIRE, a traité outre les questions légales et d'actualités dans 2 Ateliers animés par des intervenants extérieurs, des ressources humaines dans les O.P.H., des enjeux de la santé, de la sécurité et des risques au travail.

L'**Association OUEST** présidée par Bernard GRAVOUIL, tiendra sa prochaine Assemblée Générale au Mans les 15/16 Octobre. Seront notamment à l'ordre du jour l'évolution de la situation financière des O.P.H., la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et l'accession sociale à la propriété.

2 – LES TEXTES PARUS

Loi n°2010-751 du 5 Juillet 2010 relative à la **rénovation du dialogue social** et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Nouvelles modalités au niveau du paritarisme et de la représentativité des organisations syndicales. Ce texte devrait permettre l'accélération du décret se substituant à celui de 1993 pour le personnel ex-OPA C.

Loi n°2010-737 du 1^{er} Juillet 2010 portant réforme du **crédit à la consommation**.

Outre de nouvelles règles de publicité et d'information de l'emprunteur, elle contient des dispositions en matière de regroupement de crédits, de microcrédit, une procédure de traitement du surendettement des particuliers, et la création d'un fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.

Loi n°2010-769 du 9 Juillet 2010 relative aux **violences faites spécifiquement aux femmes**, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

Décret n°2010- 761 du 7 Juillet 2010 portant majoration de la **rémunération** des personnels civils et militaires de l'Etat et des **personnels des collectivités territoriales**.

Evolution des traitements de 0.50 % avec effet au 1^{er} Juillet 2010.
Annnonce d'un gel en 2011.

Décret n°2010-760 du 6 Juillet 2010 relatif aux personnes susceptibles de bénéficier d'une **réduction de leur facture téléphonique**.

Application dans le cadre de la directive « service universel », et dans certaines conditions aux bénéficiaires du R.S.A.

Décret n°2010-757 du 6 Juillet 2010 portant modification des décrets 90-100 et 101 relatifs aux **règles de gestion des organismes collecteurs et notamment les provisions applicables**.

Définitions précises des types de provisions pouvant être incluses dans les bilans.

Ce texte est complété par l'arrêté du même jour (JO du 8 Juillet) fixant la limite à laquelle les provisions pour risques peuvent être imputées sur les fonds collectés au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Décret n°2010-782 du 8 Juillet 2010 modifiant le décret n°2000-810 du 24 Aout 2000 relatif à la mise sur le **marché des ascenseurs**.

Nouvelle définition de l'ascenseur et dispositions pour le personnel lors de la construction de nouveaux ascenseurs.

Arrêté du 14 Juin 2010 (JO du 7 Juillet relatif au **formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives** fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

Dispositions applicables à compter du 1^{er} Octobre 2010. Liste exhaustive des documents à produire.

3 – LES PROJETS QUI BOUGENT

Le groupe de travail entre Bercy et la Direction générale des Collectivités Locales a bien



FEDERATION NATIONALE DES DIRECTEURS D'OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT (OPH)

engagé le **projet de révision des valeurs locatives** qui concernerait dans un premier temps les locaux commerciaux. Les modifications pour cette catégorie d'imposition pourraient intervenir à partir de 2014, même si la mise en œuvre d'un zonage nécessitera un personnel nombreux. Restera alors à aborder la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation.....

Le Parlement a adopté définitivement le **projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2)**. (Parution au JO du 13 Juillet). La mise en œuvre de ce texte nécessitera quelques 190 décrets.....

Au titre du bâtiment et de l'urbanisme, citons : l'obligation de faire figurer le classement d'un bien immobilier au regard de sa performance énergétique (vente et location), l'attestation obligatoire de normes énergétiques à l'achèvement de travaux, l'autorisation de dépassement des règles de densité pour les bâtiments à haute qualité énergétique ou avec équipements d'énergie renouvelable, des aides supplémentaires pour les OPH afin d'accélérer le programme de rénovation énergétique des logements sociaux existants.

La **nouvelle réglementation thermique (dite RT Grenelle Environnement 2012)** devrait être publiée d'ici la fin de la présente année.

Elle sera applicable à tous les permis de construire déposés à partir du 1^{er} Juillet 2011 pour les bâtiments neufs tertiaires, publics ou construits en zone A.N.R.U., puis aux autres bâtiments notamment les logements à partir de Janvier 2013.

Il s'agit de généraliser les bâtiments basse consommation (B.B.C.) consommant moins de 50 kWh/m² an, le tout avec un surcoût d'investissement autour de 7 % pouvant être compensé sur une quinzaine d'années avec des économies de fonctionnement.

4 – C'EST DANS L'AIR

L'Observatoire économique de l'achat public a mené un ensemble de réflexions relatif à la prise en compte du **coût global dans les marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux**. L'objectif est de trouver un point

d'équilibre entre la notion de prix directement acquitté par l'acheteur public et la prise en compte des coûts différés ou diffus.

Une proposition de loi vient d'être déposée pour **encadrer les avenants aux marchés publics**. Le but est d'empêcher la présentation d'avenants disproportionnés au regard des prix pratiqués lors de l'appel d'offres. Tout avenant supérieur à 20 % du montant de l'offre initiale verrait une partie de ce surcoût imputé au titulaire du marché.

Une réflexion globale est engagée avec une quinzaine d'Organismes d'HLM et leurs partenaires depuis 2 ans sous l'égide de l'USH dénommée « **HABITAT 2022** » et dont l'objet est de voir dans quelles directions faire évoluer le logement social et à quoi ressemblera ce « produit-services » d'ici à 15 ans.

5 – LU POUR VOUS

Dans le cadre du **projet de budget 2011**, l'Etat annonce la création d'une taxe sur le chiffre d'affaire de 2,5 % pour les Organismes d'HLM (340 millions €), la disparition du Pass-Foncier, la suppression des aides à la pierre (ou l'étalement de cette suppression sur 3 ans) – (Batiactu du 6 Juillet).

6 – BREVES

L'**index bâtiment BT01** tous corps d'état évolue de + 0,57 en mars et de **2,35 %** sur les 12 derniers mois.

Modifications au 1^{er} Juillet :

L'U.E. **élimine progressivement les ampoules à incandescence de 60 W** dont la production s'arrête.

Le prix du **timbre** passe de 56 à **58 centimes** d'euro.

Les allocations de **l'assurance chômage** sont revalorisées de **1,2 %**.